

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 19 février 2018, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
Mme la conseillère Caroline Cossette
M. le conseiller Martin Guevremont
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
M. le conseiller Joël Boucher

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180219-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
 - Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 19 février 2018
 - Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 décembre 2017
 - Formation d'un comité de travail sur l'îlot Natrel
6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
 - 6.1. Dossiers du conseil
 - 6.1.1 Aide financière à l'école secondaire du Mont-Bruno – Cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire
 - 6.1.2 Aide financière au Club de hockey Les sages Rive-Sud 70+ - Quinzième tournoi annuel Lassonde-Tyler – Du 9 au 13 avril 2018
 - 6.1.3 Présentation d'un projet de résolution sur la prévention contre l'intimidation, le harcèlement et la violence
 - 6.1.4 Demande d'intervention au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour rendre sécuritaires les intersections des boulevards Seigneurial et De Boucherville sur la route 116

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.1.5 Mandats confiés aux comités consultatifs de développement économique, en environnement, d'éthique et de gouvernance, des finances, du budget et de l'administration, sur le milieu de vie, sur la mobilité et d'urbanisme pour l'année 2018
- 6.2. Direction générale - *Aucun*
- 6.3. Communications - *Aucun*
- 6.4. Ressources humaines
 - 6.4.1 Confirmation de permanence de messieurs Étienne Michaud, Marcel Leblanc et Patrice Marceau
 - 6.4.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Regroupement d'achat d'assurances collectives
- 6.5. Finances
 - 6.5.1 Autorisation des dépenses
 - 6.5.2 Adjudication d'un contrat de rehaussement informatique – APP-SI-18-05
 - 6.5.3 Autorisation d'utilisation de la réserve pour projets spéciaux provenant de l'excédent accumulé affecté
 - 6.5.4 Emprunt au fonds de roulement pour l'achat de bacs pour la collecte des matières organiques
- 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire
 - 6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Février 2018
 - 6.6.2 Désignation d'un nouveau mandataire – Demande d'aide financière - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) pour l'exercice 2017-2018
 - 6.6.3 Adoption des réalisations 2016 et 2017 du Plan d'action 2016-2018 à l'égard des personnes handicapées
- 6.7. Développement urbain
 - 6.7.1 Dérogation mineure DM 2017-117 afin d'autoriser, pour un terrain d'angle, une première marge avant supérieure à la marge avant minimale prescrite de 7,5 mètres au lieu de 10,82 mètres et une deuxième marge avant de 7,47 mètres au lieu de 7,5 mètres au 305, rue De Mézy
 - 6.7.2 Dérogation mineure DM 2017-118 afin d'autoriser la réduction de la largeur de l'allée d'accès à l'aire de stationnement de 6,5 mètres à 3,7 mètres aux 1535-1537, rue Montarville
 - 6.7.3 Dérogation mineure DM 2017-127 afin d'autoriser la réduction de la profondeur d'un lot riverain desservi de 30 mètres à 27,01 mètres et de la marge avant minimale requise de 7,5 mètres à 6,10 mètres au 275, Grand Boulevard Ouest
 - 6.7.4 Dérogation mineure DM 2018-002 afin de notamment autoriser l'augmentation du nombre de quais de chargement et déchargement autorisé de 12 à 18 au 1105, rue Marie-Victorin
 - 6.7.5 à 6.7.8 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.8 Greffe et contentieux - *Aucun*
- 6.9 Travaux publics
 - 6.9.1 à 6.9.6 Approbation de la liste des modifications aux règles de stationnement et de circulation
 - 6.9.7 Approbation de coûts supplémentaires – Honoraires professionnels pour les travaux d'installation d'un système de traitement d'odeurs au poste de pompage Gardenvale
- 6.10 Génie
 - 6.10.1 Autorisation à la Direction du génie et à tout consultant externe mandaté par la Ville à présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux devant être effectués dans le cadre des projets 2018
 - 6.10.2 Stratégie d'économie d'eau potable – Approbation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2016
- 7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1. Avis de motion et présentation d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre les rues des Peupliers et Beaumont Est et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
 - 7.2. Avis de motion et présentation d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Beaumont Est entre le chemin des Hirondelles et le boulevard De Boucherville, ainsi que l'ajout d'une piste cyclable bidirectionnelle et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
 - 7.3. Avis de motion et présentation d'un règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'approuver ou d'adjuger des contrats
 - 7.4. Avis de motion et présentation d'un règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.5. Avis de motion et présentation d'un règlement décrétant un emprunt afin de défrayer les frais de refinancement pour l'année 2018
 - 7.6. Avis de motion et présentation d'un règlement décrétant des travaux de conversion du système de réfrigération de l'aréna Michael-Bilodeau et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
 - 7.7. Avis de motion et présentation d'un règlement décrétant des travaux d'aménagement des carrefours giratoires et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
 - 7.8. Avis de motion et présentation d'un règlement décrétant des travaux de mise aux normes du barrage du lac du Moulin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
 - 7.9. Adoption du *Règlement 2018-1 établissant le programme d'entretien routier 2018 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
 - 7.10. Adoption du *Règlement 2018-2 dotant les élus municipaux de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville d'un code d'éthique et de déontologie*

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

8. Sujets d'agglomération
 - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 25 janvier 2018, le cas échéant – Aucun
 - 8.2. Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 22 février 2018
9. Affaires nouvelles
10. Deuxième période de questions des citoyens
11. Période d'intervention des membres du conseil
12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de félicitations à certains conseillers dont à madame Alarie pour son implication dans le dossier de la vigile au nom du citoyen happé mortellement à l'angle de la route 116 et le boulevard De Boucherville / Dossier complexe sportif et analyse des besoins / Déneigement et insatisfaction;
- Sécurité routière et traverses piétonnières et non-respect du Code de la route – route 116 et rue Palardy / Budget de la Ville et questionnement du comité consultatif des finances, du budget et de l'administration;
- Lettre du 18 décembre du MAMOT concernant la tenue de la séance spéciale du 27 mars 2017;
- Remerciements au maire et aux conseillers Isabelle Bérubé et Vincent Fortier pour être venus constater les problèmes reliés à la traverse piétonnière de la rue Palardy et de sa dangerosité / Félicitations à l'équipe des employés cols bleus pour l'entretien des patinoires extérieures.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 19 février 2018
- Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 décembre 2017
- Formation d'un comité de travail sur l'îlot Natrel

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**180219-3 AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO –
CÉRÉMONIE DE FIN D'ÉTUDES DES ÉLÈVES DE 5^E SECONDAIRE**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno pour la remise d'une bourse lors de la cérémonie de fin d'études des élèves du 5^e secondaire qui se tiendra le 8 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180219-4 AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE HOCKEY LES SAGES RIVE-SUD
70+ - QUINZIÈME TOURNOI ANNUEL LASSONDE-TYLER – DU 9 AU
13 AVRIL 2018**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 75 \$ pour l'insertion d'une carte d'affaires dans le programme du Club de hockey Les Sages Rive-Sud 70+ dans le cadre de son quinzième Tournoi annuel Lassonde-Tyler qui se tiendra du 9 au 13 avril 2018 au Centre sportif Gaétan Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180219-5 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA
PRÉVENTION CONTRE L'INTIMIDATION, LE HARCÈLEMENT ET LA
VIOLENCE**

CONSIDÉRANT le drame qui s'est produit sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville le 23 novembre 2017, lequel a entraîné la mort du jeune Simon Dufour;

CONSIDÉRANT que toute forme d'intimidation, de menaces, d'abus de pouvoir, de dénigrement, de violence verbale ou physique est intolérable dans notre société;

CONSIDÉRANT le caractère inacceptable de toutes les formes de violence, d'intimidation et de harcèlement qui portent atteinte à l'intégrité et à la dignité humaine;

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté en juin 2012 la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence, le harcèlement et l'intimidation existent toujours et constituent un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU :

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- De saluer le travail de tous ceux et celles qui mettent de l'avant des initiatives afin de soutenir les victimes et de prévenir l'intimidation, le harcèlement et la violence;
- D'inviter tous les membres, les employés municipaux et tous les citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville d'agir de manière exemplaire à cet égard et de dénoncer aux autorités appropriées ces actes répréhensibles;
- De proclamer Saint-Bruno-de-Montarville comme municipalité alliée contre la violence conjugale;
- De participer aux 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre 2018;
- De proclamer le 23 novembre 2018, journée de sensibilisation contre l'intimidation; et
- De procéder à l'affichage de la résolution à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-6

DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR RENDRE SÉCURITAIRES LES INTERSECTIONS DES BOULEVARDS SEIGNEURIAL ET DE BOUCHERVILLE SUR LA ROUTE 116

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU :

De demander l'intervention du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de :

- 1° De prendre des dispositions, d'ici le printemps, afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes aux intersections du boulevard Seigneurial et de la route 116 et du boulevard Boucherville et de la route 116, car nous considérons que la sécurité de la population est compromise et que, par conséquent, la situation actuelle est inacceptable;
- 2° D'élaborer des mesures plus structurantes, à long terme, afin de remédier à cette situation dangereuse de manière permanente;

D'acheminer une copie de la présente résolution à M. Jean-François Roberge, député du comté de Chambly et à Mme Nathalie Roy, députée du comté de Montarville.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'ajouter le point suivant à la présente résolution :

- 3° *De réactiver le comité d'axe 116 afin que ce dernier propose, dès le printemps 2018, des mesures structurantes pour, entre autres, les intersections du boulevard Seigneurial et de la route 116 et du boulevard De Boucherville et de la route 116.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-7

MANDATS CONFIEÉS AUX COMITÉS CONSULTATIFS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EN ENVIRONNEMENT, D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE, DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION, SUR LE MILIEU DE VIE, SUR LA MOBILITÉ ET D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2018

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de confier les mandats suivants aux différents comités consultatifs existants pour l'année 2018 :

- Comité consultatif de développement économique
 1. Revoir le fonctionnement du comité et sa composition en fonction de la Vision 2035, du nouveau plan d'urbanisme et des secteurs agrobiologique, récréotouristique, centre-ville, Promenades Saint-Bruno et parc industriel;
 2. Dresser un état de situation pour chacun de ces cinq secteurs en fonction de leurs forces, de leurs faiblesses et des opportunités et des menaces relatives à ces pôles de développement, en tenant compte, pour le centre-ville, des travaux en cours du comité ad hoc sur l'îlot Natrel;
 3. S'assurer que des mesures soient prises pour faire connaître nos entreprises et nos commerces et favoriser l'achat local par le réseautage, la promotion, le mentorat et l'ajout à la diversité commerciale et de services et faire des recommandations quant à celles-ci.
- Comité consultatif en environnement
 1. Faire le point sur le plan d'action 2015-2019 pour ralentir la progression de l'agrile du frêne et identifier, s'il y a lieu, les éléments à revoir et les actions à privilégier;
 2. Analyser le bilan de la collecte des matières recyclables sur le territoire afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience aux plans économique, social et environnemental;
 3. Donner un avis sur l'élaboration du plan d'action pour lutter contre la dégradation du Lac du Village et pour s'assurer d'un meilleur entretien de ses berges.
- Comité consultatif d'éthique et de gouvernance
 1. Réviser le code d'éthique et de gouvernance des élus municipaux;
 2. Analyser le règlement sur les circulaires avec constats et recommandations;
 3. Donner un avis sur le déroulement des séances du conseil en conformité avec le règlement de régie interne en vigueur et proposer des modifications à apporter à celui-ci, s'il y a lieu;
 4. Faire des recommandations au cours du processus d'élaboration d'une politique de participation publique en lien avec les nouvelles procédures référendaires sur des éléments de celle-ci;
 5. Faire l'analyse de la rémunération des élus et d'y apporter des recommandations.

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Comité consultatif des finances, du budget et de l'administration
 1. Faire une analyse de la rémunération des élus en lien avec l'annonce par le fédéral de l'imposition de l'allocation non imposable à partir de 2019;
 2. Évaluer le scénario visant à abolir la tarification relative à la fourniture de l'eau potable, le traitement des eaux usées et la collecte des déchets et à son remplacement par un taux d'impôt foncier;
 3. Commenter l'analyse comparative entre Saint-Bruno-de-Montarville et des municipalités de la communauté métropolitaine de Montréal de taille comparable en termes notamment de revenus, d'effort fiscal, de rémunération et de service de la dette.

- Comité consultatif sur le milieu de vie
 1. Donner un avis sur l'élaboration d'une politique de soutien aux organismes afin de mieux répondre aux besoins des organismes avec comme critères l'équité, l'impact et la pertinence;
 2. Faire des recommandations sur une politique jeunesse autour des cinq axes que sont les saines habitudes de vie, l'environnement scolaire, l'engagement en faveur de la culture et de la communauté, la préparation au travail et le soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève;
 3. Donner un avis sur la politique de l'habitation en fonction des besoins de la population et de son évolution;
 4. Identifier les améliorations à apporter aux services offerts à la population en matière de santé et de services sociaux et donner un avis sur leur mise en œuvre.

- Comité consultatif sur la mobilité
 1. Émettre un avis sur les analyses effectuées sur la circulation de transit et apporter des recommandations sur un plan d'action pour en réduire l'impact;
 2. Proposer des mesures relativement à la vitesse, au respect des arrêts et des traverses piétonnières;
 3. Proposer des priorités d'intervention en matière d'extension du réseau cyclable;
 4. Faire le bilan du transport collectif et suggérer des mesures à mettre en place pour améliorer le service.

- Comité consultatif d'urbanisme
 1. Émettre un avis sur la protection et la mise en valeur de la maison « patrimoniale » sur la montée Sabourin.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de demander avis au comité consultatif d'éthique et de gouvernance sur les modifications apportées au règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses ou d'adjuger des contrats et le nouveau règlement sur la gestion contractuelle, notamment sur la valeur des contrats octroyés de gré à gré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-8

CONFIRMATION DE PERMANENCE DE MESSIEURS ÉTIENNE MICHAUD, MARCEL LEBLANC ET PATRICE MARCEAU

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de confirmer la permanence de :

- Monsieur Étienne Michaud au poste de chef de division à la Direction du génie;
- Monsieur Marcel Leblanc au poste de contremaître Parc et horticulture à la Direction des travaux publics;
- Monsieur Patrice Marceau au poste de contremaître Ressources matérielles à la Direction des travaux publics;

le tout, conformément à la recommandation des directeurs des directions respectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-9

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU :

D'adhérer au regroupement Solution Union des municipalités du Québec (Solution UMQ - Regroupement Québec Beauce Portneuf Mauricie Laurentides Outaouais) en matière d'assurances collectives pour ses employés et élus, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

De mandater l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

De s'engager à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180219-10 AUTORISATION DES DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 31 janvier 2018 de 3 182 017,02 \$ incluant les charges salariales de 581 980,43 \$ pour les périodes 2018-02 à 2018-05, la liste des dépôts directs pour une somme de 862 383,83 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 1 140 846,99 \$, la liste des paiements par débit direct de 598 485,33 \$ ainsi que la liste des chèques annulés de 1 679,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-11 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE REHAUSSEMENT INFORMATIQUE - APP-SI-18-05

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de rehaussement du parc informatique, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Solutions Informatiques INSO inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 31 839,35 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-18-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-12 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR PROJETS SPÉCIAUX PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve pour projets spéciaux provenant de l'excédent accumulé affecté de 447 500 \$ pour le financement des projets spéciaux 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-13 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT DE BACS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de procéder à un emprunt, à même le fonds de roulement, d'une somme de 487 000 \$ pour l'achat de bacs pour la collecte des matières organiques, cet emprunt devant être remboursé sur une période de dix (10) ans, à compter de l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-14 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – FÉVRIER 2018

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Montants</i>	<i>Événements</i>	<i>Soutien technique</i>
Chœur Vivace	350 \$	Pour la tenue d'un concert, le dimanche 20 mai 2018 à l'Église Unie à l'occasion de son 20 ^e anniversaire.	

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Club de nage synchronisée Aqua-Rythme	700 \$	Pour la présentation de ses activités 2017-2018 et souligner son 35 ^e anniversaire.	
Club informatique Mont-Bruno	700 \$	Dans le cadre d'activités soulignant le 35 ^e anniversaire de l'organisme.	
Club Optimiste Mont-Bruno (Le Manoir)	120 \$	Pour l'organisation d'un <i>vins et fromages</i> aux fins de financer des activités pour les jeunes de la communauté, devant se tenir le samedi 24 février 2018 à l'école secondaire Le Carrefour de Varennes.	
Gens au Travail (Meublétout)	1 200 \$	Pour le service de récupération et de recyclage de meubles à Saint-Bruno-de-Montarville.	
Fondation des maladies du cœur	530 \$	Pour la tenue de son 18 ^e Salon des vins de la Montérégie devant se tenir le 11 avril 2018 au Centre Marcel-Dulude.	
Minta Saint-Bruno	900 \$	Pour l'organisation de la marche Minta devant se tenir dans les rues de Saint-Bruno-de-Montarville, le 5 mai 2018.	Prêt de matériel, transport et personnel des Travaux publics

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-15

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MANDATAIRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) POUR L'EXERCICE 2017-2018

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de désigner madame Annie Paradis, chef de division Bibliothèque à titre de nouveau mandataire dans le cadre du processus de demande d'aide financière du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications, et ce, en remplacement de monsieur Alain Larouche, tel qu'il appert de la résolution 170515-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180219-16 **ADOPTION DES RÉALISATIONS 2016 ET 2017 DU PLAN D'ACTION 2016-2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU d'adopter les réalisations 2016 et 2017 du plan d'action 2016-2018 à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-17 **DÉROGATION MINEURE DM 2017-117 AFIN D'AUTORISER, POUR UN TERRAIN D'ANGLE, UNE PREMIÈRE MARGE AVANT SUPÉRIEURE À LA MARGE AVANT MINIMALE PRESCRITE DE 7,5 MÈTRES AU LIEU DE 10,82 MÈTRES ET UNE DEUXIÈME MARGE AVANT DE 7,47 MÈTRES AU LIEU DE 7,5 MÈTRES AU 305, RUE DE MÉSY**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-117, déposée par monsieur Éric Péloquin, courtier immobilier, pour et au nom de M. Pietro Santagata, propriétaire, afin d'autoriser, pour un terrain d'angle, une première marge avant supérieure à la marge avant minimale prescrite de 7,5 mètres au lieu de 10,82 mètres et une deuxième marge avant de 7,47 mètres au lieu de 7,5 mètres au 305, rue De MéSY, et ce, en dérogation au 2^e paragraphe de l'article 70 ainsi qu'au tableau des spécifications de la zone HA 519 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2009*, conformément à la résolution 171206.11 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 6 décembre 2017.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-18 **DÉROGATION MINEURE DM 2017-118 AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA LARGEUR DE L'ALLÉE D'ACCÈS À L'AIRE DE STATIONNEMENT DE 6,5 MÈTRES À 3,7 MÈTRES AUX 1535-1537, RUE MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-118, déposée par monsieur Joseph Akoury, pour et au nom de la société 9364-2130 Québec inc., propriétaire, afin d'autoriser la réduction de la largeur de l'allée d'accès à l'aire de stationnement de 6,5 mètres à 3,7 mètres aux 1535-1537, rue Montarville, et ce, en dérogation au 6^e paragraphe de l'article 580 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution;
- De concorder la mise en application de la résolution avec l'entrée en vigueur du *Règlement de zonage URB-Z2017*;

et ce, conformément à la résolution 180124.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 24 janvier 2018.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-19

DÉROGATION MINEURE DM 2017-127 AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA PROFONDEUR D'UN LOT RIVERAIN DESSERVI DE 30 MÈTRES À 27,01 MÈTRES ET DE LA MARGE AVANT MINIMALE REQUISE DE 7,5 MÈTRES À 6,10 MÈTRES AU 275, GRAND BOULEVARD OUEST

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-127, déposée par monsieur Jean-Guy Roy, propriétaire, afin d'autoriser la réduction de la profondeur d'un lot riverain desservi de 30 mètres à 27,01 mètres et de la marge avant minimale requise de 7,5 mètres à 6,10 mètres au 275, Grand Boulevard Ouest, sous réserve :

- De respecter, en tout temps, un dégagement minimum de 2 mètres, entre la limite de la bande riveraine et le bâtiment principal, toutes saillies reliées au bâtiment principal, à une construction accessoire et à un équipement accessoire;
- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution;
- De concorder la mise en application de la résolution avec l'entrée en vigueur du Règlement de lotissement URB-L2017 et du Règlement de zonage URB-Z2017;

et ce, en dérogation à l'article 42 du Règlement de lotissement URB-L2017 et au tableau des spécifications de la zone HA 113 de l'annexe B du Règlement de zonage URB-Z2017, conformément à la résolution 180124.7 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 24 janvier 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-20

DÉROGATION MINEURE DM 2018-002 AFIN D'AUTORISER L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE QUAIS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT AUTORISÉ DE 12 À 18, L'AUGMENTATION DE LA HAUTEUR MAXIMALE PERMISE POUR UN MURET DE 2,5 MÈTRES À 3,76 MÈTRES ET DE PERMETTRE QU'IL SOIT CONÇU AVEC UN MATÉRIAU NON SPÉCIFIÉ DANS LES MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LES MURETS SOIT UN PANNEAU PRÉFABRIQUÉ DE TYPE MUR-RIDEAU TEL QUE LE BÂTIMENT PRINCIPAL ET LA DIMINUTION DE LA QUANTITÉ DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISE DE 355 À 335 ET DE PERMETTRE QU'UNE AIRE DE STATIONNEMENT EMPIÈTE DE PLUS DE 50 % DANS LA MARGE AVANT AU 1105, RUE MARIE-VICTORIN

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-002, déposée par monsieur Jonathan Fontaine, pour et au nom de la société MalexDev inc., propriétaire, afin d'autoriser l'augmentation du nombre de quais de chargement et déchargement autorisé de 12 à 18, l'augmentation de la hauteur maximale permise pour un muret de 2,5 mètres à 3,76 mètres et de permettre qu'il soit conçu avec un matériau non spécifié dans les matériaux autorisés pour les murets soit un panneau préfabriqué de type mur-rideau tel que le bâtiment principal et la diminution de la quantité de cases de stationnement requise de 355 à 335 et de permettre qu'une aire de stationnement empiète de plus de 50 % dans la marge avant au 1105, rue Marie-Victorin, et ce, en dérogation aux articles 307, 312, 323, 331 et 342 du Règlement de zonage URB-Z2017, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution;
- De concorder la mise en application de la résolution avec l'entrée en vigueur du Règlement de zonage URB-Z2017;

et ce, conformément à la résolution 180124.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 24 janvier 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Un citoyen invoque que la dérogation faisant l'objet d'une autorisation par le conseil semble majeure et non mineure et se questionne quant aux motifs pour l'accorder.

Votes pour : 5

Votes contre : 3 (Louise Dion, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180219-21 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution du comité consultatif d'urbanisme adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-22 APPROBATION DE LA LISTE DES MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'approuver la liste des modifications aux règles de stationnement et de circulation suivante :

Sujets	Modifications / Interventions
Interdiction d'arrêt en tout temps du côté pair sur la rue Montarville, entre la rue Lakeview et la limite du parc du Lac du Village	D'interdire l'arrêt en tout temps du côté pair de la rue Montarville, entre la rue Lakeview et la fin du rayon de la courbe, soit en bordure du site municipal du Lac du Village.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Retrait de l'interdiction de stationnement sur le côté impair de la rue Yvonne-Duckett, du 15 avril au 15 novembre	De retirer l'interdiction de stationnement en tout temps, du 15 avril au 15 novembre, sur le côté impair de la rue Yvonne-Duckett, comme suite au retrait de la piste cyclable sur rue à cet endroit.
Interdiction de stationnement sur une partie de la rue Deslières	D'interdire le stationnement du côté pair de la rue Deslières, soit du côté intérieur de la courbe, entre les numéros de porte 251 et 311, rue Deslières.
Modification de la durée de stationnement sur rue – Partie du boulevard Seigneurial	De modifier la durée du stationnement sur rue permise des deux côtés du boulevard Seigneurial, entre les rues Roberval et Montarville, de deux heures à quatre heures.
Ajout de panneaux d'arrêt dans les deux directions sur le rang des Vingt-Cinq Est, à l'intersection du parc national du Mont-Saint-Bruno et de l'IRDA	D'installer des panneaux d'arrêt dans les deux directions sur le rang des Vingt-Cinq Est, à l'intersection de l'entrée du parc national du Mont-Saint-Bruno et de l'IRDA.
Réduction de la vitesse permise sur une partie du rang des Vingt-Cinq Est, de 70 km/h à 50 km/h	De réduire la vitesse maximale permise de 70 km/h à 50 km/h sur seulement une partie du rang des Vingt-Cinq Est, soit entre la cour arrière du 87 rue Laure-Gaudreault et l'entrée du parc national du Mont-Saint-Bruno et l'IRDA et dans un prolongement de 300 mètres pour la voie nord-ouest; D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de cette modification à la vitesse permise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-23

APPROBATION DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT D'ODEURS AU POSTE DE POMPAGE GARDENVALE

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver les coûts supplémentaires de 2 231 \$ en honoraires professionnels à la société Asisto inc., relativement aux travaux d'installation d'un système de traitement d'odeurs au poste de pompage Gardenvale, et ce, pour l'adaptation des nouveaux équipements en vue de besoins futurs (ventilation du puits sec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180219-24 AUTORISATION À LA DIRECTION DU GÉNIE ET À TOUT CONSULTANT EXTERNE MANDATÉ PAR LA VILLE À PRÉSENTER LES PLANS ET DEVIS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES TRAVAUX DEVANT ÊTRE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DES PROJETS 2018

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser la Direction du génie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et tout consultant externe mandaté par la Ville, à présenter les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que l'engagement du conseil municipal à transmettre, par l'entremise de la Direction du génie, au même ministère, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-25 STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2016, tel que préparé par la Direction du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180219-26 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DES PEUPLIERS ET BEAUMONT EST ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre les rues des Peupliers et Beaumont Est et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation.

180219-27 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE BEAUMONT EST ENTRE LE CHEMIN DES HIRONDELLES ET LE BOULEVARD DE BOUCHERVILLE, AINSI QUE L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Beaumont Est entre le chemin des Hirondelles et le boulevard De Boucherville, ainsi que l'ajout d'une piste cyclable bidirectionnelle et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation.

180219-28 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À CERTAINS EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'APPROUVER OU D'ADJUGER DES CONTRATS

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'approuver ou d'adjuger des contrats, et en fait la présentation.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**180219-29 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un règlement sur la gestion contractuelle, et en fait la présentation.

**180219-30 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER LES FRAIS DE
REFINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2018**

Le conseiller Jacques Bédard donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt afin de défrayer les frais de refinancement pour l'année 2018, et en fait la présentation.

**180219-31 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONVERSION DU SYSTÈME DE
RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA MICHAEL-BILODEAU ET
AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de conversion du système de réfrigération de l'aréna Michael-Bilodeau et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation.

**180219-32 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS
GIRATOIRES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER
LE COÛT**

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux d'aménagement des carrefours giratoires et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation.

**180219-33 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU BARRAGE
DU LAC DU MOULIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN
DÉFRAYER LE COÛT**

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de mise aux normes du barrage du lac du Moulin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation.

**180219-34 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME
D'ENTRETIEN ROUTIER 2018 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR
EN DÉFRAYER LE COÛT**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2018-1 établissant le programme d'entretien routier 2018 et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180219-35

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-2 DOTANT LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2018-2 dotant les élus municipaux de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville d'un code d'éthique et de déontologie*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 25 JANVIER 2018

Aucun rapport spécifique de la dernière séance ordinaire puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

180219-36

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 22 FÉVRIER 2018

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU que le conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville exprime l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 22 février 2018 :

Sujet	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-180222-2.1 Modification de la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie (SD-2017-4077)	X		
CA-180222-2.2 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour la séance du mois de mai 2018 (SD-2018-0052)	X		
CA-180222-2.3 Nomination d'un membre au comité consultatif agricole (SD-2018-0317)	X		
CA-180222-2.4 Renouvellement de l'entente de gestion intervenue entre la Ville, l'Office municipal d'habitation de Longueuil et la Société d'habitation du Québec concernant les programmes AccèsLogis, Achat-Rénovation et Supplément au loyer (SD-2018-0245)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-180222-4.1 Emprunt au fonds de roulement de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour la fourniture de panneaux balistiques et housses de vestes pare-balles pour le Service de police (SD-2018-0046)	X		
CA-180222-4.2 Remplacement des obligations municipales RR20080430-A1 à A11, RR20080430-F1 à F11, RR20080430-H1 à H et de la portion agglomération des obligations municipales RR20080430-E1 à E12 (SD-2018-0246)	X		
CA-180222-4.3 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la liste du 19 janvier 2018 préparée par la Direction des finances (SD-2018-0238)	X		
CA-180222-5.1 Fin du lien d'emploi entre la Ville et l'employé cadre n° 164350 (SD-2017-4421)	X		
CA-180222-6.1 Renouvellement du contrat pour la fourniture de services de gestion de l'écocentre Marie-Victorin (SD-2018-0259)	X		
CA-180222-6.5 Adjudication du contrat APP-17-249 (ÉQ-15-18) pour l'acquisition de camions de type unité d'urgence pour le Service de sécurité incendie (SD-2018-0268)	X		
CA-180222-6.6 Adjudication du contrat APP-17-248 (ÉQ-17-09A) pour l'aménagement de fourgonnettes pour le Service de police (SD-2018-0262)	X		
CA-180222-6.7 Dépassement de coûts au contrat APP-14-008 (2014-BEDD-503-A) pour le traitement des résidus de jardinage et des branches (SD-2018-	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

0193)			
CA-180222-6.8 Résiliation du contrat APP-16-137 (2016-GEN-206) pour l'exécution de travaux de relocalisation de la chambre de compteur Vauquelin, située sur le chemin de Chambly, à l'intersection du boulevard Vauquelin (SD-2017-1419)	X		
CA-180222-6.9 Adjudication du contrat APP-18-001 (2018-TP225-1) pour le traitement des matières recyclables du secteur Boucherville (contrat 1), affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération et autorisation d'un virement budgétaire en provenance de la provision pour éventualités afin de prévoir les crédits requis pour ce contrat (SD-2018-0010)	X		
CA-180222-6.10 Adjudication du contrat APP-18-001 (2018-TP225-2) pour le traitement des matières recyclables du secteur Brossard (contrat 2), affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération et autorisation d'un virement budgétaire en provenance de la provision pour éventualités afin de prévoir les crédits requis pour ce contrat (SD-2018-0010)	X		
CA-180222-6.11 Adjudication du contrat APP-18-001 (2018-TP225-3) pour le traitement des matières recyclables du secteur Greenfield Park / Saint-Hubert (contrat 3), affectation d'une somme	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération et autorisation d'un virement budgétaire en provenance de la provision pour éventualités afin de prévoir les crédits requis pour ce contrat (SD-2018-0010)</p>			
<p>CA-180222-6.12 Adjudication du contrat APP-18-001 (2018-TP225-4) pour le traitement des matières recyclables du secteur Saint-Bruno-de-Montarville (contrat 4), affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération et autorisation d'un virement budgétaire en provenance de la provision pour éventualités afin de prévoir les crédits requis pour ce contrat (SD-2018-0010)</p>	X		
<p>CA-180222-6.13 Adjudication du contrat APP-18-001 (2018-TP225-5) pour le traitement des matières recyclables du secteur Saint-Lambert (contrat 5), affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération et autorisation d'un virement budgétaire en provenance de la provision pour éventualités afin de prévoir les crédits requis pour ce contrat (SD-2018-0010)</p>	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-180222-6.14 Adjudication du contrat APP-18-001 (2018-TP225-6) pour le traitement des matières recyclables du secteur Vieux-Longueuil (contrat 6), affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération et autorisation d'un virement budgétaire en provenance de la provision pour éventualités afin de prévoir les crédits requis pour ce contrat (SD-2018-0010)</p>	X		
<p>CA-180222-8.1 Approbation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil, révisées par la Société d'habitation du Québec (SD-2017-3155)</p>	X		
<p>CA-180222-8.6 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Lambert sur la délégation de compétence concernant la valorisation de matières résiduelles organiques (SD-2018-0291)</p>	X		
<p>CA-180222-8.7 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville sur la délégation de compétence concernant la valorisation de matières résiduelles organiques (SD-2018-0290)</p>	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-180222-8.8 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Boucherville sur la délégation de compétence concernant la valorisation de matières résiduelles organiques (SD-2018-0223)</p>	X		
<p>CA-180222-8.9 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Lambert relative à la réparation d'une conduite d'aqueduc de 750 mm relevant de la compétence du conseil d'agglomération située sur la rue Riverside dans la Ville de Saint-Lambert (SD-2017-3909)</p>	X		
<p>CA-180222-8.10 Octroi d'un contrat à la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. pour la réalisation d'une étude d'avant projet relative à la présentation d'informations techniques et financières concernant les principaux enjeux, caractéristiques et modalités d'un éventuel contrat pour traiter, par voies de biométhanisation et de compostage, les matières résiduelles organiques du territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-0346)</p>	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Interdiction de stationnement et manque de signalisation dans la rue Jeanne-Sauvé / Demande d'encadrement des fêtes de quartier / Problématique d'éclairage de nuit dans le quartier des femmes à vérifier;
- Avis de non-consommation d'eau par voie de SMS en cas d'urgence pour les malentendants;
- Paiement sur emprunt pour les infrastructures par les citoyens soit au comptant ou par le compte de taxes / Mauvais état de la chaussée à l'angle de Marie-Victorin et Clairevue;
- Embellissement des carrefours giratoires;
- Point 6.10 de l'ordre du jour – Économie d'eau potable – Utilisation d'eau non recyclée pour les jeux d'eau;
- Agglomération et quote-part trop élevée – Sondage – Campagne paie trop pour Longueuil.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Présentation sur les deux parcs industriels de la Ville / Taille des bacs de récupération pour matière organique et distribution à l'automne 2018 – Économie d'échelle – Regroupement d'achat avec l'UMQ / Invitation au petit déjeuner du maire le 24 février dans le quartier n° 7 (le maire Martin Murray);
- Invitation au patinage libre d'ambiance « Soirée des Canadiens » le 17 février 2018 (le conseiller Martin Guevremont);
- Opération de déneigement / Approbation des dérogations mineures (le conseiller Jacques Bédard);
- Mot de remerciements pour la rencontre du 6 février dernier avec citoyens sur les travaux à venir sur la rue Montarville et pour la générosité des citoyens dans le cadre de la Guignolée de la Paroisse Saint-Bruno de décembre dernier (la conseillère Isabelle Bérubé).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 21 h 57.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-122	1535-1537, rue Montarville	Aménagement d'une aire de stationnement	D'approuver le PIIA 2017-122, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-118 qui aurait pour effet d'autoriser la réduction de la largeur de l'allée d'accès à l'aire de stationnement de 6,5 mètres à 3,7 mètres, conformément à la résolution 180124.11 du CCU.
PIIA 2017-130	1105, rue Marie-Victorin	Construction d'un nouveau bâtiment industriel multilocatif	<p>D'approuver le PIIA 2017-130, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-002 qui aurait pour effet d'autoriser l'augmentation du nombre de quais de chargement et déchargement autorisé de 12 à 18, l'augmentation de la hauteur maximale permise pour un muret de 2,5 mètres à 3,76 mètres et de permettre qu'il soit conçu avec un matériau non spécifié dans les matériaux autorisés pour les murets soit un panneau préfabriqué de type mur-rideau tel que le bâtiment principal, et la diminution de la quantité de cases de stationnement requise de 355 à 335 et de permettre qu'une aire de stationnement empiète de plus de 50 % dans la marge avant; - D'installer des murs-écrans de couleur noire au lieu de vert pour les conteneurs à déchets extérieurs; - De modifier la façade avant donnant sur la rue Léo-Pariseau afin d'intégrer, à intervalle régulier, du verre pour briser l'effet d'un long mur uniforme; <p>conformément à la résolution 180124.13 du CCU.</p>

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-131	1105, rue Marie-Victorin	Aménagement paysager	<p>D'approuver le PIIA 2017-131, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-002 qui aurait pour effet d'autoriser l'augmentation du nombre de quais de chargement et déchargement autorisé de 12 à 18, l'augmentation de la hauteur maximale permise pour un muret de 2,5 mètres à 3,76 mètres et de permettre qu'il soit conçu avec un matériau non spécifié dans les matériaux autorisés pour les murets soit un panneau préfabriqué de type mur-rideau tel que le bâtiment principal, et la diminution de la quantité de cases de stationnement requise de 355 à 335 et de permettre qu'une aire de stationnement empiète de plus de 50 % dans la marge avant; - De recouvrir les sentiers piétonniers situés dans l'aire de stationnement par un pavé de béton alvéolé, des dalles ou un pavé uni poreux; <p>conformément à la résolution 180124.14 du CCU.</p>
PIIA 2017-132	72, Grand Boulevard Ouest	Construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de 2 étages	D'approuver le PIIA 2017-132 conformément à la résolution 180124.10 du CCU